



*Pyrénées-Atlantiques*

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 janvier 2016 à 18 heures 30 à la Mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MINVIELLE, Maire.

**Présents** : Claudine PELLET, Philippe SOUBIELLE-CLOS, Jean-Pierre SARRABERE, Patrice MAZQUIARAN, Francis BERGERET, Anne VIDAL-GIRAUD, Gérard SCHNEIDER, Nicolas LE BORGNE

**Absente** : Monica FERNANDES

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rajouter les délibérations suivantes :*

- *Achat d'une partie de la parcelle ZI 50 pour la création d'un arrêt de bus*
- *Choix prestataires études hydraulique et hydrogéologique pour l'extension du cimetière*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Délibération achat d'une partie de la parcelle ZI 50 pour la création d'un arrêt de bus**

Le Maire rappelle la délibération n° 28-2015 du 5 octobre 2015 relative à l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n° 50 appartenant à Madame ROUSSEAU pour un montant de 120 euros afin de créer un arrêt de bus, dont la superficie restait à définir. Le Maire précise que le plan de division a été réalisé par Monsieur GRAZIDE, géomètre. La parcelle à acquérir a une surface de 55 m<sup>2</sup> et est maintenant cadastrée section ZI n° 161. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle, charge le Maire d'effectuer les démarches pour la réalisation de cette opération, désigne Madame Claudine PELLET, adjointe au Maire, pour signer l'acte en la forme administrative sanctionnant le transfert de propriété.

#### **2/ Délibération choix prestataires études hydraulique et hydrogéologique pour l'extension du cimetière**

Le Maire rappelle la nécessité de faire une étude hydraulique et une étude hydrogéologique pour le projet d'extension du cimetière. Monsieur Jean-Pierre SARRABERE, adjoint au Maire, présente les différentes propositions reçues des bureaux d'études ISL & ALIOS, CETRA et HEA ainsi que l'analyse comparative réalisée par l'Agence Publique de Gestion Locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ décide de retenir le bureau d'étude ALIOS pour l'étude hydrogéologique pour un montant hors taxes de 2 990 euros ;
- ✓ décide de retenir le bureau d'étude HEA pour l'étude hydraulique pour un montant hors taxes de 3 000 euros ;

#### **3/ Délibération création poste adjoint technique permanent à temps non complet**

Le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. Le temps de travail moyen hebdomadaire de cet emploi sera fixé à 28 heures.

L'agent nommé sur cet emploi sera chargé :

- D'effectuer des travaux de balayage, fauchage,
- D'entretenir les espaces verts et la voirie,
- D'entretenir les bâtiments (petite maçonnerie, peinture, électricité...)
- D'effectuer la petite mécanique (soudure, entretien des véhicules et de la tondeuse...)
- De nettoyer et entretenir les locaux de la collectivité,
- De contrôler l'approvisionnement en matériel et produits,
- D'entretenir et de participer au rangement du matériel (petit outillage, tondeuse...)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Ce recrutement fait suite à la rupture conventionnelle du contrat d'avenir de Jérémy Bengué avec la commune de Barzun et suite à sa décision de recruter son propre employé communal.

Le Maire précise que le Centre de Gestion accompagne la collectivité dans les démarches (tri des demandes, accompagnement dans les entretiens). Les candidatures devront être déposées par voie électronique sur le site [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr), rubrique « Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale », onglet « postuler à un recrutement suivi par le Centre de Gestion ». La date limite de candidature est fixée au 10 février 2016.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Bienvenue à Louna STACH JOLY de Benjamin STACH et Agnès JOLY, née le 29 décembre 2015
- le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé la réhabilitation du site à gravats en 2016
- Influenza aviaire : la commune de Livron est située en zone de surveillance
- Réunion des élus le lundi 18 janvier 2016 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (Messieurs MAGENDIE et VELEZ, président et vice-président du SIVU, participeront à cette réunion)
- Office 64, projet de Madame Tardieu soumis à M. Fraud de l'Office 64 – Dès réception de leur accord, Monsieur Grazide déposera le certificat d'urbanisme
- Ecole : la coupure d'électricité du vendredi 15 janvier 2015 prévue initialement de 9 h à 11 h 30, a été prolongée jusqu'à 13 heures
- Réunion de travail avec M. Courrèges de l'APGL, dossier AD'AP, le mercredi 27 janvier 2016 à 10 h
- Logement au dessus de l'école : demander une offre de prix afin de suivre les travaux à l'APGL et à Madame Tardieu
- Fêtes de Barzun le 24 janvier 2016 (Anne Vidal-Giraud et Fabien Minvielle participeront à cette manifestation)
- Mémoire complémentaire envoyé au Tribunal Administratif pour l'affaire Aduriz contre la Commune de Livron, mémoire établi par l'APGL

Séance levée à 20 h

